

# **Association de Sauvegarde de l'Environnement de la Vallée du Gardon**

Siège Social : 272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze ( Tel 06 75 96 16 99)

[www.valléedugardon.free.fr](http://www.valléedugardon.free.fr)

## **Bulletin d'information n°15**

(octobre 2019)

### **Décision calamiteuse au Conseil Municipal d'Anduze**

Six mois avant la fin de son mandat, la majorité du Conseil Municipal **vient d'approuver un projet d'installation de stockage des déchets inertes** (gravats du BTP) au lieu dit Poullan et Gaujac à Anduze, pour les besoins de l'AGGLO D'ALES. Seuls 4 élus de l'opposition, après intervention de Madame Geneviève Blanc, ont voté contre ce projet.

#### ***Trop c'est trop : Anduze a déjà souffert de la pollution des mines, refusons la pollution des gravats***

Après le parking en bordure du Gardon (annulée par le Tribunal), l'urbanisation intense de Labahou et la nouvelle zone commerciale inscrites au Plan Local d'Urbanisme, ce projet constitue une nouvelle atteinte à l'environnement de notre commune.

Quelques chiffres clés permettent de mesurer l'importance du projet :

- La capacité de stockage sera de 1 890 000 tonnes de gravats (environ 45 années d'exploitation)
- La hauteur maximale du remblais sera de 105 m environ
- Le volume entrant (maximum) de gravats sera de 120 000 m3 par an
- Le trafic de poids lourds prévu pourra atteindre 7500 camions semi-remorques de 28 T par an

#### **Tous les gravats des bassins d'Ales et d'Anduze viendront se déverser sur le site d'Anduze.**

Ce projet aura des répercussions désastreuses pour notre environnement et notre cadre de vie :

**1° L'impact sur les ressources en eaux :** . *Le projet est situé à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée du captage de la Madeleine dans lequel "sont interdits: ... toutes les ICPE" (précisément ce type d'installation).* Il suffit de consulter le PLU en vigueur très précis sur ce point (pages 65) pour mesurer l'incohérence de la majorité municipale qui approuve un projet interdit par le PLU qu'elle a elle-même voté en 2014.

Soulignons également que les eaux de ruissellement en surface, compte tenu de la configuration du site, seront quant à elles évacuées dans le Gardon.

**2° L'impact sur notre quotidien : Bruit, poussières et circulation.** Les volumes de déchets transportés entraîneront un trafic de camion très important incompatible avec la vocation touristique de notre commune . Les mesures proposées pour éviter les nuisances pendant les 2 mois d'été ne feront que reporter le trafic sur les autres périodes de l'année, alors que notre objectif est précisément d'allonger la période touristique.

**3° L'environnement :** L'installation prévue est enclavée dans le site classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la Corniche de Peyremale , à proximité du site classé ZNIEFF de la Vallée moyenne du Gardon, à quelques mètres de l'Espace Naturel Sensible Gardon inférieur d'Anduze et des zones humides répertoriées. **En résumé cette décharge sera au centre de plusieurs espaces naturels attestant la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques**

**4° L'impact sur le milieu naturel :** Dans le dossier il est précisé : *La réalisation de l'IDSI (la décharge) entraîne forcément une perte directe d'habitat d'espèces d'insectes, de reptiles et d'oiseaux patrimoniaux (dont la liste figure page 104 du document )* **Le choix de ce site est donc incohérent par rapport à son environnement immédiat et à la vocation touristique d'Anduze.**

**5° Ce premier projet sera suivi d'un second tout aussi préoccupant :** Le Maire annonce que la commune a engagé des discussions avec l'exploitant de la décharge actuelle de Langlas, (en bordure du Gardon) et qu'une plateforme de négoce et de recyclage des déchets inertes est en cours de développement dans le secteur proche..

***L'ampleur des conséquences de ce vote sur notre environnement nous conduit à vous alerter et ainsi vous permettre d'exprimer votre opposition à ce projet catastrophique ( non seulement pour Anduze mais également pour les communes voisines).***

***Signez la pétition en ligne ou sur notre site (1) , si vous êtes proches d'Anduze, exprimez votre refus sur le registre qui sera ouvert en mairie pendant l'enquête publique ( du 9 octobre au 6 novembre 2019)***

(1) [Lien pour signer notre pétition en ligne](#)

ou [accès à notre site](#). (comprend également le dossier complet du projet et un bulletin d'adhésion à nous retourner si vous souhaitez nous rejoindre)